

## Coût de l'intervention de l'UDAP

L'UDAP facture à la famille les frais suivants :

- Coût des visites à domicile de l'encadrant
- Coût de la formation et de la supervision de l'intervenant
- Coût de la rémunération de l'intervenant
- Frais de dossier

L'UDAP fournit à la famille, pour l'ensemble du coût de l'intervention, un reçu valant document à présenter à la MDPH aux fins de prise en charge au titre des dépenses engagées dans le suivi de l'enfant avec TED.

Pour en savoir plus sur l'UDAP, les prises en charge et les offres de stage contactez :

[www.preaut.fr](http://www.preaut.fr)

**Association PREAUT**

1, rue Saint-Antoine  
75004 Paris

[preaut75@orange.fr](mailto:preaut75@orange.fr)

09 79 32 86 08

## Unité d'Accompagnement à Domicile PREAUT UDAP



Programme de Recherche et  
d'Etudes sur l'Autisme  
[www.preaut.fr](http://www.preaut.fr)

Pour nous contacter, Association  
PREAUT  
1, rue Saint-Antoine  
75004 PARIS  
[preaut75@orange.fr](mailto:preaut75@orange.fr)  
09 79 32 86 08



## Qu'est-ce que l'Unité d'Accompagnement PREAUT ?

Malgré un large consensus sur l'évolution favorable des enfants présentant un trouble du développement du spectre autistique lorsqu'une prise en charge précoce a été mise en place (Hoyson et al. 1984 ; Ozonoff et al. 1998 ; Sheinkopf et al. 1998), avec une amélioration considérable de la symptomatologie initiale, les familles connaissent encore aujourd'hui en France de grandes difficultés pour obtenir la mise en place d'un suivi précoce et adapté.

C'est pour répondre à cet état des choses que l'Association PREAUT, consciente des besoins pressants en matière d'organisation du suivi et d'accompagnement, met en place un dispositif au service des enfants atteints de TED (Troubles Envahissants du Développement) et de leurs familles, sous la forme de son **Unité d'Accompagnement à Domicile PREAUT (UDAP), qui a commencé à fonctionner en décembre 2009.**

Cette initiative de PREAUT s'inscrit dans le cadre des objectifs du Plan Autisme 2008/2010.

Sous la responsabilité de la direction de PREAUT, la psychologue encadrante mettra en place et supervisera les interventions de l'UDAP au domicile de l'enfant, en accord avec la famille et en coordination avec les autres prises en charge dont bénéficie l'enfant (psychothérapie, orthophonie, psychomotricité) et les lieux d'intégration ou de socialisation de l'enfant (écoles, crèches, halte-garderies).

Les interventions de l'UDAP, assurées par des étudiant(e)s universitaires en fin de cursus, formés et supervisés par notre Unité, consistent en une prise en charge psychopédagogique à caractère cognitif et développemental, selon des techniques de jeu libre et semi-structuré. Des activités plus spécifiquement adaptées aux difficultés d'apprentissage, avec des outils de remédiation cognitive pourront être mises en place en rapport avec les difficultés spécifiques de chaque enfant.

L'UDAP comprend :

- Une coordinatrice, chargée des inscriptions et du suivi des dossiers ;
- Une psychologue encadrante, chargée du recrutement, de la formation et de la supervision des intervenants ;
- Des intervenants, étudiant(e)s en Master de Psychologie ou en Licence Professionnelle d'Accompagnement à Domicile (Université de Paris V).

L'UDAP s'engage à mettre à la disposition de l'enfant et de sa famille, l'intervention suivante :

### Un(e) Intervenante(e) à domicile

L'intervenante est un(e) étudiant(e) en Psychologie qui effectue un stage dans le cadre de sa formation en Master 1 ou 2 ou en Licence Professionnelle d'Accompagnement à Domicile (Université Paris V).

L'intervention à domicile peut également être assurée par un professionnel diplômé (Psychologue titulaire de la licence et du master de

Psychologie) ou un accompagnant diplômé de la Licence professionnelle « accompagnant de personnes avec autisme et troubles apparentés » de Paris V).

L'intervenante organise au domicile de l'enfant des séances de prise en charge par le jeu libre et semi-structuré. Des activités spécifiques sur les apprentissages scolaires et préscolaires sont proposées selon les besoins de l'enfant et la demande de la famille. L'intervenante se rend plusieurs fois par semaine au domicile de l'enfant pour organiser ces séances.

### La formation, supervision et encadrement de l'intervenante

L'intervenante est formé aux méthodes d'accompagnement d'enfants souffrant d'autisme et de troubles apparentés sous la responsabilité d'un psychologue, encadrant de l'UDAP. Il est supervisé une fois par semaine lors de réunions de groupe.

L'encadrant du projet évalue régulièrement l'adéquation du suivi à la progression de l'enfant. Il effectue pour cela des visites mensuelles auprès de l'enfant et de son intervenante.

### Les visites à domicile de suivi

Assurées par le psychologue, encadrant de l'UDAP, au moment de la mise en place de l'intervention ainsi que pendant sa durée, elles sont définies dans chaque cas en accord avec le Responsable de l'UDAP, le Consultant de l'enfant et sa famille.